

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

17 DECEMBRE 2019

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept du mois de DÉCEMBRE à 20 h 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Yannick HAMOIGNON,

ETAIENT PRESENTS :

BREUX-JOUY : Pascale BOUDART (*jusqu'à la délibération n°1 incluse*),

CORBREUSE : José CORREIA, Madeleine MAZIERE, Denis MOUNOURY

DOURDAN : Catherine AUBERT, Maryvonne BOQUET, Alessandro BERTONE, Olivier BOUTON, Nessa DAVRAIN, Jean-Jacques DULONG, Farid GHENNAM, Sylvine HENDELUS, Thomas KIEFFER, Christophe NICOLAU, Brigitte ZINS

LA FORÊT LE ROI : Philippe DJOURACHKOVITCH

LE VAL SAINT GERMAIN : Serge DELOGES, Françoise MITHOUARD

LES GRANGES LE ROI : Jeannick MOUNOURY

RICHARVILLE : Carine HOUDOUIN, Patrick LEMANISSIER

ROINVILLE S/S DOURDAN : Yannick HAMOIGNON, Dominique PERRIER,

SAINT-CHÉRON : Brigitte ACEITUNO, Bernard CAMBIER, Jean-Pierre DELAUNAY, Jean-Marie GELÉ, André LEVER, Dominique TACHAT

SAINT CYR SOUS DOURDAN : Gilbert LACLIE

SERMAISE : Pascal JAVOURET, Valérie LACOSTE

- Ordre du jour et documents de travail transmis le 11 décembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 40

Nombre de conseillers présents : 32 (*puis 31 à compter de la délibération n° 2*)

Nombre de conseillers représentés : 8 (*puis 7 à compter de la délibération n° 2*)

M. Arnaud GANDOIS excusé, a donné pouvoir à Mme Pascale BOUDART

M. Gérard DIAZ excusé, a donné pouvoir à M. Olivier BOUTON

Mme Marie-Ange ROUSSEL, excusée, a donné pouvoir à M. Christophe NICOLAU

M. Denis SALAUN excusé, a donné pouvoir à M. Philippe DJOURACHKOVITCH

Mme Christiane EDELIN excusée, a donné pouvoir à M. Jeannick MOUNOURY

Mme Jocelyne GUIDEZ excusée, a donné pouvoir à M. Jean-Marie GELÉ

Mme Geneviève COLOT excusée, a donné pouvoir à M. Gilbert LACLIE

Mme Dominique POUILLER excusée, a donné pouvoir à Mme Carine HOUDOUIN

Mme Pascale BOUDART a quitté la séance à l'issue de la délibération n°1 (le pouvoir de M. GANDOIS devient caduc)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Dominique PERRIER

LE PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE du 21 NOVEMBRE 2019 – 20 HEURES 30 a été approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

Délégation au Président (au titre des dispositions des articles L 5211-9 et 10 du CGCT) :

Rapporteur : Y. HAMOIGNON, Président

Le Conseil Communautaire,

- **PREND ACTE** des décisions N° 2019/40, 2019/41, 2019/42, 2019/43, prises en application des articles L. 5211-9 et 10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

0. INFORMATION : Présentation du Compte Rendu Annuel d'Activité d'ENEDIS

M. Dimitri DUMAS, Directeur départemental adjoint ENEDIS Essonne, Mme Christel PIRES, Chargée de Relations Collectivités Locales ENEDIS, présente au Conseil Communautaire le Compte Rendu Annuel d'Activité 2018 d'ENEDIS sur notre territoire.

Le Conseil Communautaire,

- **PREND ACTE** de la communication du Compte Rendu Annuel d'Activité 2018 de GRDF sur le territoire de la CCDH.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Enquête Publique unique relative au projet d'extension de l'Ecoparc Dourdan Nord – Avis du Conseil Communautaire

Rapporteur : Y. HAMOIGNON, Président

Le Conseil Communautaire à la majorité

par 27 voix pour

13 voix contre : Catherine AUBERT, Maryvonne BOQUET, Alessandro BERTONE, Olivier BOUTON, Nessa DAVRAIN, Gérard DIAZ, Jean-Jacques DULONG, Farid GHENNAM, Sylvine HENDELUS, Thomas KIEFFER, Christophe NICOLAU, Marie-Ange ROUSSEL, Brigitte ZINS

- **ÉMET** un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale dans le cadre de l'extension de l'Ecoparc Vaubesnard
- **CHARGE** Monsieur le Président à transmettre cet avis à Monsieur le Commissaire Enquêteur.

2. FINANCES : Décision Modificative n°3 – Budget Principal

Rapporteur : P. DJOURACHKOVITCH, 5^{ème} Vice-Président chargé des Finances

Le Conseil Communautaire à l'unanimité

- **AUTORISE** l'ajustement des crédits du budget principal.
- **ADOpte** la Décision Modificative n° 3 du Budget 2019 de la CCDH à :

FONCTIONNEMENT :

RECETTES : 0,00 €

DEPENSES : 0,00 €

INVESTISSEMENT

RECETTES : 77 209,51€

DEPENSES : 77 209,51 €

3. FINANCES : Adoption du Budget Primitif 2020

Rapporteur : P. DJOURACHKOVITCH, 5^{ème} Vice-Président chargé des Finances

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité moins 2 abstentions : Mme Brigitte ACEITUNO et M. Jean-Pierre DELAUNAY

➤ **APPROUVE** les dispositions du Budget Primitif 2020 comme suit :

- FONCTIONNEMENT : Recettes : 15 747 101,00 €
Dépenses : 15 747 101,00 €
- INVESTISSEMENT : Recettes : 3 464 815,00 €
Dépenses : 3 464 815,00 €

4. RESSOURCES HUMAINES : Création de postes

Rapporteur : Y. HAMOIGNON, Président

Le Conseil Communautaire à l'unanimité

- **DÉCIDE DE CRÉER** un poste d'Edicateur de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle
- **DÉCIDE DE CRÉER** un poste d'Edicateur de Jeunes Enfants Principal
- **DÉCIDE DE CRÉER** un poste d'Auxiliaire de Puériculture Principal 1ère classe
- **DÉCIDE DE CRÉER** un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe
- **DIT** que les crédits budgétaires afférents sont inscrits au budget de la collectivité.

5. RESSOURCES HUMAINES : Mise à jour du tableau des effectifs au 23 décembre 2020

Rapporteur : Y. HAMOIGNON, Président

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- **FIXE** à compter du 23 décembre 2019, l'état des postes nécessaires au fonctionnement des services comme suit (voir tableau annexé à la délibération)
- **DIT** que les crédits budgétaires afférents au personnel sont inscrits au budget de la collectivité ;

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 23 DECEMBRE 2019				
GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIFS AU 1ER OCTOBRE 2019	EFFECTIFS AU 23 DECEMBRE 2019	Dont TEMPS NON COMPLET
Directeur Général des Services	A	1	1	
Directeur Général Adjoint des Services	A	1	0	
FILIERE ADMINISTRATIVE		24	20	0
Attaché territorial Principal	A	3	1	
Attaché territorial	A	4	2	
Rédacteur Pal 1 ^{ère} classe	B	2	2	
Rédacteur	B	2	2	
Adjoint Administratif Pal 1 ^{ère} classe	C	3	3	
Adjoint Administratif Pal 2 ^{ème} classe	C	3	4	
Adjoint Administratif	C	7	6	

FILIERE TECHNIQUE		24	13	1
Ingénieur	A	1	1	1 (20h30)
Technicien	B	1	0	
Adjoint Technique Pal 1 ^{ère} classe	C	1	0	
Adjoint Technique Pal 2 ^{ème} classe	C	4	2	
Adjoint Technique	C	13	10	
Adjoint Technique (emploi d'avenir)	C	2	0	
Adjoint Technique (CUI-CAE)	C	2	0	
FILIERE MEDICO-SOCIAL		55	54	3
Psychologue classe normale	A	1	1	1 (28h) 1 (28h) 1 (28h)
Puéricultrice hors classe	A	1	1	
Puéricultrice de classe supérieure	A	1	1	
Infirmier de classe normale	A	1	0	
Educateur Territ. de jeunes enf. classe exception.	A	0	1	
Educateur Territ. Principal de jeunes enfants	A	0	1	
Educateur Territ. de jeunes enfants Pal 1 ^{ère} classe	A	1	1	
Educateur Territ. de jeunes enfants de 1 ^{ère} classe	A	1	1	
Educateur Territorial de jeunes enfants	A	5	3	
Auxiliaire de puériculture Pal de 1 ^{ère} classe	B	3	4	
Auxiliaire de puériculture Pal de 2 ^{ème} classe	B	3	3	
Agent social	C	4	3	
Assistants maternelles	C	34	34	
FILIERE ANIMATION		54	54	
Adjoint d'animation Pal de 1 ^{ère} classe	C	2	2	
Adjoint d'animation Pal de 2 ^{ème} classe	C	3	3	
Adjoint d'animation	C	13	13	
Adjoint d'animation non titulaire pour répondre à un accroissement saisonnier d'activité	C	36	36	
TOTAL GENERAL		157	141	4

6. SPORT : Tarifs du Centre aqualudique HUDOLIA applicables au 1er janvier 2020

Rapporteur : N. DAVRAIN, 6^{me} Vice-Président déléguée aux équipements sportifs

Le Conseil Communautaire à l'unanimité

- **DÉCIDE** de maintenir au 1^{er} janvier 2020 les tarifs actuellement applicables au Centre Aqualudique HUDOLIA
- **SOLLICITE** le délégataire S-PASS pour proposer un tarif préférentiel aux aidants accompagnateurs de personnes handicapées afin de favoriser l'inclusion de ces dernières.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE : SIREDOM – Avis de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix concernant la demande de retrait du SIREDOM du SITREVA

Rapporteur : Y. HAMOIGNON, Président

Le Conseil Communautaire à l'unanimité moins une abstention : M. José CORREIA

- **ÉMET** un avis favorable à la demande du SIREDOM de se retirer du SITREVA, tel qu'énoncé dans la délibération du Comité Syndical du SIREDOM en date du 18 septembre 2019.

- **PRÉCISE** que cet avis est formulé sous réserve de la communication des informations suivantes :
- Estimation du coût financier du retrait (débit à verser au SITREVA)
 - Estimations des coûts de fonctionnement et d'investissement engendrés par la reprise en gestion des déchetteries actuellement gérées par le SITREVA sur le territoire du SIREDOM : frais généraux et de personnel.
 - Impact de ces éléments sur les contributions qui seront appelées aux membres, déterminant le produit attendu de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

8. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : Approbation de la convention de partenariat avec le Groupement des Entrepreneurs du Hurepoix (GEHU)

Rapporteur : J. MOUNOURY, 3^{ème} Vice-Président délégué au développement économique

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat avec le Groupement des Entrepreneurs du Hurepoix (GEHU), ci-après annexée.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention.

9. ACTION SOCIALE : Approbation de la convention de labellisation « Point Relais CAF » à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne.

Rapporteur : D. MOUNOURY, 7^{ème} Vice-Président délégué à l'Action Sociale

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** les termes de la convention de labellisation « Point Relais CAF » à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention.

L'Ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée le 17 décembre 2019 à 22 heures 25.

 Le Président,
HAMOIGNON

Le compte rendu complet du conseil est consultable sur le site internet.

Pour tout complément d'information, le registre des délibérations peut être consulté au siège de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix, 17 rue Pierre Ceccaldi – 91410 DOURDAN